VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 18 octobre 1907 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, homologuant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Magasine, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Theodore Guyol, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots nos 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprennent un grand magasin en briques à trois étages, désigné par les Nos 401, 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Guyol le 28 mai 1858 comme il est mentionné ci dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds, 5 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur au fond sur 88 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Natchez, et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par le No 411 rue Tchoupitoulas.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par le No 12 sur un devis marqué C, lequel dit lot mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 297, borné par les rues S. Rempart, N. Poydras, Saratoga et Perdido, désigné par la lettre A, sur un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant d'après ceci 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 S. Rempart et comprennent un magasin et résidence à deux étages, occupé au rez de chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Pilié, et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue S. Rempart et comprennent un grand magasin double et résidence en briques à deux étages occupée au rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Pilié sur laquelle est désignée par la lettre D, 37 pieds 9 pouces de face à la rue S. Remparts sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue S. Remparts et comprenant un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé au rez de chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de large au dans le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Derbigny, Feliciana et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surgi, daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 2 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Magasine et Constance, ladite terre mesure, pied américain, 88 pieds, 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magasine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes; 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière, et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 128 pieds 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nichols, voyer, daté du 8 avril 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H Moellhausen, voyer, le 4 mai 1844, déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire; toutes ces mesures étant données sur un plan et un certificat d'arpentage de E. Pilié, voyer, datés du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont designées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Quatrième, et comprennent un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc., de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires. Devant être vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 130 borné par les rues Magasine, Quatrième, Constance et Troisième, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face rue Magasine, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième; 45 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur la ligne inférieure; de là, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Magasine, 158 pieds, 10 pouces, 4 lignes, de là 30 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième, de là sur une ligne parallèle à Magasine, 95 pieds, 2 pouces, 6 lignes et 111 pieds, 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprenant une grande maison en bois à deux étages, retirée du trottoir, claire-voie en fer devant, et écurie à deux étages et savent à l'arrière. La maison a corridor, salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et serre au premier étage. Au second étage, corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galeries, etc., grande écurie ayant 2 chambres au dessus, citernes, etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, Schillinger. Maison magnifiquement tapissée, gaz partout. La maison porte le No 2616 rue Magasine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné sur le plan de Pilié par la lettre B, et mesurant d'après lui 31 pieds 3 pouces 4 lignes de façade à la rue Magasine sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, attenant audit lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre C dans le plan susnommé de Pilié et mesurant suivant celui-ci 64 pieds, 2 lignes de face à la rue Magasine sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes et formant le coin des rues Magasine et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2622 et 2628 Magasine, à l'encoignure de la rue Quatrième et comprennent une grande bâtisse en briques double à deux étages, retirée de la rue, avec barrière en fer devant, contenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, 2 citernes, hangar, etc.; l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc.; et trois petites chambres dans le bâtiment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

La dixième et la onzième propriété décrites seront offertes subdivisées ou ensemble d'après le plan à la Bourse.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district et ilet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre D sur ledit plan de Pilié et mesurant d'après lui 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles.

13° Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Quatrième District, dans l'ilet No 155, borné par les rues Magasine, Neuvième, Camp et Huitième, formant l'angle des rues Magasine et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magasine sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Neuvième, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond, s'ouvrant sur la rue Neuvième établi par un acte passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire, le 29 septembre 1878. Les améliorations sont désignées par les Nos 3129 et 3131 rue Magasine et contiennent un magasin avec chambres au-dessus.

14° Un certain lot de terre dans le même ilet que la treizième propriété décrite, mesurant 31 pieds 9 1/2 pouces de face à la rue Magasine sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage de l'allée commune qui vient d'être mentionnée. Les améliorations sont désignées par les Nos 3125 et 3127 rue Magasine et contiennent un magasin au rez de chaussée et des chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain ilet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 64 sur le plan original de la ville de Rickerville, maintenant le No 534, et borné par les rues Octavie, Joseph, Franklin (autrefois Green ou St André) et Liberté (autrefois St David), mesurant 302 pieds, 7 pouces, 5 lignes sur les rues Joseph et Octavie, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté, devant être vendu subdivisé et comme suit, conformément à un plan d'arpentage par Edgar Pilié, daté du 12 juin 1907, comme suit:

Lots 1, 2, 3 et 4 contigus et mesurant chacun 30 pieds 2 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 1 formant le coin des rues Octavie et S. Liberté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2030 rue Octavie, et comprenant une résidence en bois avec soubassement, retirée de la rue avec barrière en fer devant et contenant 6 chambres, chambre à bain, office, cave, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., et devant être vendus subdivisés.

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8, 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 10 formant le coin des rues Octavie et Franklin.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Franklin et Joseph.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant, chacun 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des carrés d'ilet les plus désirables dans le Sixième District et entouré de belles demeures.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs la balance à un ou deux ans de crédit 7 0/0 d'intérêt par an représenté par des billets des acquéreurs à dater du jour de l'adjudication et garantis par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreurs devant payer en plus et au-dessus du prix d'achat les taxes d'Etat de l'année 1908 et le coût de tous certificats que l'on pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Dart & Kernan, avocats de l'exécutrice.

E. H. L. Favrot, avocat au mineur.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 24 26

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

COTTAGE SIMPLE

SUR UN BON TERRAIN.

1832 O'REILLY, coin de la Rue PRIEUR.

Ernestine Marchand et al. vs Josephine Burrell

No 97,436— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, 5 janvier 1909,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 novembre 1908 et signé le 27 novembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1832 rue O'Reilly, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prieur, O'Reilly, Roman et Aubry (maintenant Nouveau St-Bernard), mesurant 32 pieds 10 pouces de face à la rue Prieur sur 59 pieds, 2 pouces 9 lignes de profondeur et façade à la rue O'Reilly, formant le coin des dites deux rues.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur portant date égale avec la date de l'adjudication publique payable un et deux ans après la date avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent au moment de l'adjudication, l'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 déc—5 6 13 20 27—jan 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Double à Deux Etages

1023-1027 et 1029 rue Baronne.

Entre l'avenue Howard et la rue Calliope.

Adolphe Dugué administrateur de la Succession de Mme Ellen Scott Everhart ve Claus Blendermann et als.

No 87,715—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier Encanteur —Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 24 décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 16 novembre 1908 et signé le 20 novembre 1908 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Calliope et Delord, désigné par le No 15 sur un plan dressé par Joseph Pilié, annexé à un acte de vente passé pardevant Félix de Armas ancien notaire en cette ville le 30 janvier 1829, ledit lot mesurant en mesure française, 31 pieds de face à la rue Baronne, sur 130 pieds de profondeur. Les améliorations sont désignées par les Nos 1023 1027 et 1029 rue Baronne, et comprennent une résidence double à deux étages.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance en un et deux ans représentée par billets portant 7 pour cent par an d'intérêt, garantis par hypothèque et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1908, en sus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Henry W. Robinson, J. B. Rosser Jr. E. T. Florance, avocat.

22 nov—22 29—déc 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON ILET DU TROISIEME DISTRICT.

Comprenant vingt-huit terrains.

RUES CLAIBORNE GORDON, BENTON ET PROSPER

Successions de Nicolina Celluffo Barranco et Antonino Barranco.

Nos 84,585 et 86,684—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

Mardi, 5 janvier 1909.

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 30 novembre 1908 et d'un autre ordre daté le 3 décembre 1908 de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Vingt-huit terrains situés dans le Troisième District de cette ville, l'ilet 701, borné par les rues Gordon, Benton, Claiborne et Prosper, désignés comme lots Nos 1 à 28 inclusivement et mesurant comme suit: Les lots 1 à 11 mesurent chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Benton sur 109 pieds 6 pouces de profondeur; les lots 12, 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Prosper sur 69 pieds 3 pouces de profondeur, et les lots 15 à 25 inclusivement mesurent chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Gordon sur 109 pieds 6 pouces de profondeur; les lots 26, 27 et 28 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 169 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 déc—5 6 13 20 27—jan 3 5

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage d'un ilet de valeur avec bâtisses contenant 22 terrains,

Borné par les rues Webster, Laurel, Annonciation et la Ligne Bloomingdale, devant être offerte en terrains convenables pour:

LE SPECULATEUR

LE MANUFACTURIER

LE "HOME SEEKER"

LE JARDINIER.

MARDI, le 22 décembre 1908, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Mme Augusta Monsch, tutrice naturelle et als, versus John Storts et als

No 82,863—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. A.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur. Bureau No 508 rue Perdido — MARDI, le 22 décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 4 nov. 1907, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre compris entre les rues Webster, Laurel, Annonciation et la ligne de Bloomingdale, ledit ilet ayant été arpenté et subdivisé en lots désignés par les lettres de A à V inclusivement, sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, le 18ème jour de septembre 1907, d'après le plan d'arpentage, le lot U mesure trente quatre pieds six pouces de face à la rue Webster, la même largeur sur la ligne du fond, cent trente-trois pieds quatre pouces et deux lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Laurel sur cent trente-trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Annonciation, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot V est contigu audit lot U, et mesure trente quatre pieds six pouces de face à ladite rue Webster, la même largeur sur la ligne du fond sur cent trente-trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne la plus près dudit lot U, et cent trente trois pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne la plus près de la rue Annonciation. Les lots A, B, et C mesurent chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Annonciation, la même largeur sur la ligne du fond sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le dit lot A forme l'encoignure des rues Webster et Annonciation. Le lot B est contigu au dit lot C et mesure trente-trois pieds, dix pouces et une ligne de face à la rue Annonciation 33 pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, cent vingt trois pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Webster, et d'une profondeur de cent vingt six pieds sur la ligne la plus près de la ligne Bloomingdale, les lots E, F, G, H et I sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, trente trois pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Annonciation sur une largeur de trente trois pieds deux pouces et sept lignes dans le fond et cent soixante deux pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles, le lot J forme l'encoignure des rues Annonciation et de la ligne de Bloomingdale et mesure trente trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue Annonciation, trente trois pieds trois pouces et cinq lignes en largeur dans le fond, par une profondeur et façade sur la ligne de Bloomingdale de 162.6 5 164 pieds 6 pouces et 5 lignes entre lignes égales et parallèles; le lot K forme le coin des rues Laurel et la ligne de Bloomingdale et mesure 32 pieds 8 pouces 1 ligne de face à la rue Laurel, 32 pieds 3 pouces et 5 lignes en largeur dans le fond sur une profondeur et façade sur la ligne de Bloomingdale de 162 pieds 6 pouces 5 lignes. Les lots L, M, N, O et P sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 32 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Laurel, 33 pieds 2 pouces 7 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 162 pieds 6 pouces. Le lot Q est contigu au lot P et mesure 32 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Laurel, sur 33 pieds 1 pouce 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté vers la ligne de Bloomingdale de 130 pieds et d'une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Webster de 128 pieds, cette propriété devant être vendue en terrains. Les lots R, S et T sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 33 pieds 5 pouces de face à la rue Laurel, la même largeur dans le fond sur 128 pieds entre lignes égales et parallèles le lot T formant le coin des rues Laurel et Webster.

Les améliorations comprennent un cottage en bois contenant 4 chambres, citerne, hangar etc. et portant le numéro municipal 419 rue Webster.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, en un ou en deux ans avec intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti en leur paiement par lien de vendeur et privilège sur la propriété. L'acte ou les actes de vente devant contenir les clauses de non aliénation et autres clauses de sécurité et l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1907 et de 1908. L'acte ou les actes de vente devant être passés pardevant James B. Rosser Jr, notaire aux frais de l'acquéreur et prendre possession des loyers du jour de [illegible] à la date de l'acte de vente. 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

James C. Henriques, James B. Rosser avocats.

21 nov—21 22 29—déc 6 13 20 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Endroit de Choix pour Bâtir. 51x150.

Rue Cambronne, entre Sycamore et Mobile.

MARDI le 22 décembre 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Succession de Jean Baptiste Gervais Arnoult et de Léonine Commagère, son épouse décédée.

No 87,507—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans – Division D.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur— Bureau No 508 rue Perdido — MARDI, le 22 décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 17 novembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Cambaronne Dixième ou Mobile, Neuvième ou Sycamore et Madison ou Dante, désigné comme lot No Six et est situé à une distance de 120 pieds du coin des rues Cambaronne et Sycamore, et mesure 51 pieds de face à la rue Cambaronne sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles d'après l'inventaire daté le 4 novembre 1908 et enregistré en l'étude de M. Benjamin Ory, notaire.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et les frais de l'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

21 nov—21 22 29—déc 6 13 20 21 22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'améliorations consistant en barrières, Grande Tribune, Cabines, etc., sur les terrains connus comme le Commercial Base Ball League of New Orleans, Ltd., borné par les rues Dumaine, Orléans et Bayou St Jean.

Maurice Picheloup vs The Commercial Base Ball League of New Orleans, Ltd.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 36,579—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, le MERCREDI, 23 décembre 1908, à onze heures a. m., sur les terrains bornés par les rues Dumaine, Orléans et Bayou St-Jean, la propriété ci-après décrite à savoir: consistant en toutes Barrières, Grande Tribune, deux Cabines et une citerne. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant. Wm J. BRADY Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans — Legier, Gleason et James O'Connor, avocats pour le demandeur.

12 déc—12 20 23

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GUY LOWELL ET J. LEWIS STACKPOLE VS SOUTHERN FIBER CO. VENTE DE RECEVEUR DE L'USINE DE LA SOUTHERN FIBER CO.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Guy Lowell et J Lewis Stackpole vs Southern Fiber Company, dossier No 84,514, ledit ordre daté et signé le 15 novembre 1908 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, en et pour la paroisse d'Orléans, j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 5 janvier 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, Lne. les propriétés foncières comme suit:

La Manufacture ou Usine et Bâtisses et le terrain sur lequel elles sont situées à savoir—Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en de quelque façon en dépendent, situées dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississipi à environ quatre mille et demi au dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, contenant trois et un demi acres de terre et mesurant approximativement, quatre cent quatre vingt dix neuf pieds sur la ligne du droit de passage du Texas & Pacific Railroad, le plus près du fleuve commençant à un point huit cent quatre vingt cinq pieds de distance du chemin public de Barataria, et approximativement la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur, approximative de trois cent cinq pieds six pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant une portion de terre autrefois appartenant à Prosper Trepard et Bernard Villars, d'après un devis annexé à un acte passé pardevant Charles G. Rabenteich, notaire pour la paroisse d'Orléans, le 20 septembre 1905. Et un droit de passage pour opérer un tramway et un tuyau jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du fret pour aller et venir, devant être situé sur le côté est de la propriété de ladite "Southern Fiber Company" et passant à travers une manche le long de la ligne de la propriété maintenant louée à bail par Louis H. Marrero à la "Sarpy Oil and Transportation Company", aussi le droit de faire écouler à travers les canaux à l'arrière à travers la propriété de Louis Herman Marrero, tant que le canal sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Ensemble avec toutes les machines, pompes bouilloires, outils, charbon, matériel, approvisionnements, appareils, accessoires de tout genre et description de ladite manufacture y appartenant ou de quelque façon en dépendant, ensemble avec un droit de se servir des produits décrits et réclamés en les lettres de patente des Etats Unis numéro 713,116, daté le 11 novembre 1902 conformément à et sujet aux conditions d'un acte intitulé une "Licence et arrangement" fait entre la Fiber Board Company, la Southern Fiber Company et C. Tennant Lee, administrateur ou gardien, pour lui-même et associé à la ville de Boston, Etat de Massachusetts, le 22 septembre 1905, et tous les autres droits appartenant à ladite Southern Fiber Company comme il est contenu dans ladite Licence et arrangement, lesquels propriété et droit complètement décrits et démontrés dans les inventaires supplémentaires et originaux ici enregistrés et particulièrement comme il est démontré dans la pétition et ordre de cour ci-dessus mentionnés devant être vendus comme une usine complète et en gros.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance devant être payée en parties égales représentées par des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans, après la date, faits à son propre ordre et par lui endossés, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1908 et payer les frais de certificat ainsi que les frais du notaire Wm H. Renaudin, pour le passage de l'acte de vente, lequel doit contenir toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité.

J. L. ONORATO.

Encanteur et agent de Propriétés Foncières

Bureau 910 rue Gravier. Nlle-Orléans, Lne.

P. A. Lelong Jr, A. W. Cooper, avocats pour le recevoir.

5 déc—5 6 13 20 27—jan 3 5

Annonce Judiciaire—Succession de England H. (alias Edward) Harris—No 85,530, Cour Civile de District, Division D.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 2 décembre, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 14 janvier 1909, la propriété suivante:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 310, borné par les rues St Pierre, Rocheblave, Tonti et Orléans. Les dits lots étant désignés par le No 14 dudit ilet et mesurant trente pieds (30) de face à la rue St Pierre, sur cinquante sept pieds trois pouces et trois lignes et demie (57' 3" 3 1/2") de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le défunt England H. Harris, par achat de Mme Nathalie Lambert, veuve de Charles A. Phillipi, d'après l'acte de vente passé pardevant C. C. Friedrichs, notaire pour la paroisse d'Orléans, le 2 juillet 1906 et enregistré dans le livre des transferts 210, folio 10.

Les améliorations comprennent le cottage double 2425-27 rue St Pierre.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.

Bureau, 910 rue Gravier.

13 déc—13 20 27—jan—3 10 14

Jas A. Brennan. et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple "Home", 1717 avenue Lafayette, près des lignes de Chars, Ecoles, Eglises et Marché.

Succession de Clara Dasang, épouse de Léon Lamothe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 87,934—Division A

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 19 janvier 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 17 décembre 1908 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Port, Nord Derbigny et Nord Roman, désigné comme lot "A" sur un arpentage fait par C. Uncas Lewis, voyer, daté du 17 avril 1902, annexé à un acte de vente par E. H. Purcell à John M. Esconales, daté du 16 juin 1902 passé pardevant H. Loomis Jr, notaire d'après lequel voyer ledit lot mesurant trente trois (33') pieds et six (6") lignes de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur entre lignes égales et parallèles. les duquel arpentage ledit lot mesure trente trois (33') pieds six (6") lignes de face à l'avenue Lafayette par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente (130') pieds, trois (3") pouces et quatre (4") lignes.

Les améliorations comprennent le cottage simple bien construit retiré de la banquette, contenant cinq grandes chambres, grande galerie sur le devant, cour sur le côté et chemin pour voiture avec grand hangar dans le fond et une chambre pour véhicules et animaux.

Conditions—Comptant, les taxes de 1908 devant être payées par l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 déc—19 27—jan 3 10 17 19

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, LE 14 JANVIER 1909.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi

Le Cottage Simple No 1127 rue Quartier.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Victoria Rose Pepin, No 87,295 du dossier daté le 7 décembre 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci dessus mentionnés comme suit—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 109, borné par les rues Quartier, St Claude, Rempart et l'avenue Esplanade, mesurant en mesure française 22 pieds, 6 pouces de face à la rue Quartier sur une profondeur de 50 pieds sur la ligne qui le sépare sur le côté de la rue St-Claude de la propriété de Chesmon Villonet ou substitut et 47 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise sur le côté de l'avenue Rempart de la propriété de Berthule Hondard ou substitut. Les bâtisses sur ledit lot de terre sont désignées par le numéro municipal 1127 rue Quartier.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, et déposer 20 pour cent du prix d'achat chez

GEO. ST PAUL, Encanteur. 137 rue Carondelet.

13 déc - 13 20 27—jan 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Gabe Lawrence et épouse.

No 86,737 Cour Civile de District.

JEUDI, 7 JANVIER 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

COTTAGE SIMPLE,

No 4220 Rue Sud Claiborne.

Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le 27 novembre 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci dessus mentionnés comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No municipal 4220 rue Sud Claiborne et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 40, borné par les rues Sud Claiborne, Milan, Willow et Berlin et désigné comme lot No 24, et mesurant 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance s'il y en a, en un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, représentée par billets garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. L'acte de vente pardevant Benjamin Rosen, notaire aux frais de l'acquéreur, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer en sus et en plus de son enchère les taxes de l'année 1908, et déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur, No 137 rue Carondelet.

Jas J. McLoughlin, avocat pour l'administratrice.

6 déc—6 13 20 27—jan 3 7

Geo St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Gabe Lawrence et épouse.

MERCREDI, le 23 décembre 1908 à 11 heures a. m., sur les lieux

No 4020 avenue Claiborne, près Berlin.

Cheval et wagon, échelle de peintre.

Conditions — Comptant.

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

13 déc—13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Victoria Rose Pepin.

No 87,295

MARDI, le 22 décembre 1908, à 11 heures du matin, sur les lieux No 1127 rue Quartier—

Effets mobiliers et meubles de maison.

Conditions—Comptant.

GEO. ST. PAUL, Encanteur.

13 déc—13 20 23

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frederick A. Earhardt vs Matthew Plunkett et Christine Plunkett, mineurs

No 87,334—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, — Bureau No 824 rue Union, MERCREDI le 23 décembre 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 30 octobre 1908 et signé le 9 novembre 1908 et d'un jugement amendé rendu le 13 novembre 1908 et signé le 19 novembre 1908 les deux rendus et signés par l'Hon W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci après décrite à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Septième, Huitième, St-Thomas (autrefois Fulton) et Chippewa, et mesurant cinquante-cinq pieds de face à la rue St Thomas (autrefois Fulton) sur soixante et un (61) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre étant le fond extrême de plus [illegible] terrains numérotés dix-huit et dix-neuf de l'ilet No vingt deux sur un plan fait par F. R. Thaus voyer général, sous la date 30 mai 1836, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant D. L. McKay, ancien notaire en cette ville le 10 juin 1842.

Etant la même propriété acquise par Valentine Earhart de John S. Hort par acte pardevant Andrew Hero Jr, notaire le 26e jour de mars 1879.

Condition—Comptant

Dix pour cent duquel devra être payé au moment de l'adjudication audit encanteur, la balance au moment de la confirmation de la vente, l'acte pardevant Arthur J. Peters, notaire.

Louis Henry Burns, avocat pour le demandeur

21 nov—22 29—déc 6 13 20 23

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide emplacement pour entrepôt, manufacture, spéculation ou résidence.

Propriété de valeur convenable pour affaires commerciales, près du centre commercial, No 1301 rue Tchoupitoulas, coin Thalie.

Le cottage double, Nos 1303 et 1305 rue Tchoupitoulas, entre Thalie et Thérèsa

Et le cottage double 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas, entre Thalie et Thérèsa

Succession de Ellen Connolly.

No 87,483—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur— JEUDI, le 14 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 8 décembre 1908 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie (autrefois Benjamin), St-Thérèsa et St Thomas, dans l'ancien Faubourg Saulet, et désigné par le numéro un sur un plan fait le 15 janvier 1844 par L. H Pilié, approuvé par Joseph Pilié, voyer de l'ancienne municipalité No 2 de cette ville et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville, dans le livre de plans No 2. Ledit lot est un lot d'encoignure formant un des angles desdites rues Thalie et Tchoupitoulas, et mesurant d'après ledit plan en mesure américaine 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Thalie entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sont connues comme No 1301 rue Tchoupitoulas, coin de la rue Thalie, et comprenant une grande bâtisse en briques à deux étages, ayant un grand magasin et 4 chambres et vestibule au rez-de-chaussée. Le premier étage a 6 chambres et vestibule. Dans la cour se trouvent trois maisonnettes en bois loué à $70.

2° Un certain lot de terre situé s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Ste Thérèsa, S Thomas et Benjamin, maintenant Thalie désigné par le No 2 sur un plan de Louis H. Pilié, daté le 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville et mesurant en mesure américaine, environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thérèsa et Benjamin, maintenant Thalie, sur environ 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1303 et 1305 rue Tchoupitoulas, et comprenant un cottage double en briques ayant deux chambres de chaque côté et une chambre construite en bois située dans le fond. Dans la cour il y a une bâtisse-hangar ayant 3 chambres, loué à $4 00 par mois.

3° Un certain lot de terre situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite désigné par le No 3 sur un plan de Louis H. Pilié, daté du 15 janvier 1844 déposé en l'étude de Octave de Armas notaire en cette ville et mesurant en mesure américaine environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas entre les rues Thérèsa et Benjamin, maintenant Thalie sur environ 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas et comprenant un joli et attrayant cottage double en bois avec galerie sur le devant et 4 chambres de chaque côté et loué à $10.00 par côté.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1908 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

John E. Fleury, avocat

13 déc—13 20 27—jan 3 10 14

Stroudback & Stern

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de meubles et effets mobiliers—Succession de Mme Patrick Keegan—No 86,634—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A —A l'encan —Contenu de la résidence 523 rue Olivier, Alger.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—LUNDI, le 28 décembre 1908, à 11 heures a. m. sur les lieux No 523 rue Olivier, Alger, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour rendu et signé le 15 décembre 1908, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour pour la paroisse d'Orléans. Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Un lot de meubles et effets mobiliers, consistant en lit, lingeries de lit, armoires, chaises, lavabos, ustensiles de cuisine, etc.

Conditions Comptant.

17 déc—17 20 28

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE ELLEN McNULTY, Veuve de John Clancey.

No 84,482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

Cottage Double de Choix,

2305 et 2307 RUE ERATO,

Entre les rues Liberté et Howard.

Un Bon Placement où les Propriétés Sont en Demande.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 7 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, rendu et signé le 24 novembre 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les Nos Municipaux 2305 et 2307 rue Erato et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Clio, Liberté et Howard désigné comme lot No Un dans l'ilet No Onze sur un plan de C. H. Hedin, architecte, daté du 21 avril 1851, déposé parmi les registres de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 26. Ledit lot mesurant d'après ledit plan 33 pieds, 3 pouces de face à la rue Erato, 33 pieds, 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 103 pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Liberté, et 109 pieds, 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 2 étant la même propriété acquise par la défunte, Ellen McNulty, veuve de John Clancey de la succession de John Ryan par acte passé pardevant George Montgomery, notaire, le 26 mai 1903, livre des transferts 202, folio 551, et décrétant un partage par "licitation" de ladite propriété entre ladite plaignante et ledit défendeur.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois contenant de chaque côté galerie sur le devant et quatre chambres, cour, hangar et citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance en billets de l'acquéreur à 1, 2 et 3 ans portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité une confession de jugement et 19/24 pour du comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour 1908 et faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication et devant recevoir les loyers qu'après le passage de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 déc—6 13 20 27—jan 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Simple "Home", 928 Rue Nord Lopez, entre les rues Dumaine et St-Philippe, près des Chars, Eglise et Ecoles.

Succession de Celina Boutte, veuve en premier mariage de Abner Ollivier et en deuxième mariage de Belluche Chauvin.

No 87,525—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 12 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau, 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 7 décembre 1908, par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, désigné par le No cinq de l'ilet No 14, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Troisième (maintenant Lopez), et Salcedo (autrefois Van Buren), sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 8me jour de mai 1843, déposé en l'étude de Jos Cuvillier, ancien notaire, lequel dit lot mesure en mesure américaine vingt sept (27) pieds dix (10") pouces et deux (2") lignes de face à la rue Lopez sur cent un (101) pieds six (6") pouces et quatre (4") lignes de profondeur et vingt-sept (27) pieds neuf (9") pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Les améliorations comprennent un cottage simple retiré de la banquette contenant 3 chambres, hangar, près de la nouvelle école McDonogh 31, chars, etc.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Fred. Zengel notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

10 déc—10 13 20 27—jan 3 10 12

AVIS AUX CREANCIERS

E. Comery, Jr, versus ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 49,730 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par H. B. McMurray, Syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Dinkelspiel, Hart et Davey, avocats.

11 déc—11 15 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Elizabeth Singer (née Walzer).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 88,099 – Division D—Attendu que August Singer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Singer (née Walzer), décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John Bassich Jr, avocat. 12 déc—12 16 21

Succession vacante de Arnaud Ramar.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,061—Division D—Attendu que Adolfe Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration et de curateur dans la succession vacante de Arnaud Ramar, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL. Greffier—E. T. Florance, avocat. 11 déc—11 15 20

Succession de Albert G. Phelps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 88,115 — Division A — Attendu que Albert G. Phelps a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Albert G. Phelps, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Charles Rosen, avocat. 16 déc—16 20 25

Succession de Mima Hill, veuve de Andrew W. Page.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 87,375—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Martha Adams, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Zengel, Thomas & Suthon, avocats. 17 déc—17 21 26